

COTES D'ARMOR
QUINTIN
22800

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2021

Date de la convocation : 19/02/2021

Membres en exercice : 23

Présents : CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE COZLER Marie-Christine - COISY Thierry - POISSON François - LE BUHAN Erwan - MORIN Sabine - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : LE BRIS Isabelle (proc. à CARRO Nicolas) - LE CHANU Fabienne (proc. à AUBRY Isabelle) - QUEMARD Bertrand (proc. à MAUJARRET Marie-Madeleine) - GUILLEMOT Sébastien (proc. à THERIN Emmanuel) - WEALL Frédérique (proc. à HAMON Jean-Paul) - BOQUEHO Stéphanie (proc. à REPERANT Thibault) - AUBRY Charlene (proc. à GUILLOU-COROUGE Françoise)

Secrétaire de séance : RUEN Pauline

DELIBERATION n° 2021-02-9

Approbation du Compte de Gestion pour l'exercice 2020.

Rapporteur : Jean-Paul HAMON.

Jean-Paul HAMON rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la commune ainsi que le budget annexes lotissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité par 21 voix pour,

- *Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Nicolas CARRO

